

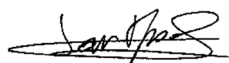
SECONDES STRUCTURANTES INDUSTRIELLES EN PREALABLE DES BACCALEAUREATS PROFESSIONNELS

PORTE PAR L'ADFI


Fabrice LE TENOT
Président de l'UIMM Région Havraise



Luc VAN RYSSEL
Président de l'UIMM Normandie
Président de l'UIMM Normandie Sud



Gilles RIGON
Président de l'ADFI



Juin 2016

UIMM NORMANDIE SUD – UIMM REGION HAVRAISE
EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION ESPERANCE BANLIEUES

Table des matières

1. Nature du projet.....	5
2. Le cadre général du dispositif.....	7
3. La pédagogie spécifique	8
4. Les partenaires	9
5. Les financements.....	10

Une initiative des UIMM Normandie Sud et Région Havraise pour dynamiser l'apprentissage industriel

Une approche novatrice pour l'orientation des jeunes vers le Bac Professionnel.

Un dispositif scolaire adapté aux décrocheurs (16/17 ans) pour les insérer dans l'emploi industriel

1. Nature du projet

Répondre aux besoins des industriels normands en compétences techniques : en valorisant l'apprentissage et en donnant une réponse positive aux jeunes décrocheurs. Le dispositif se propose d'accueillir des jeunes filles et garçons ayant déjà décroché du système scolaire où en passe de le faire.

Le profil envisagé est celui de jeunes de 16 à 17 ans sortis de troisième, volontaires pour s'investir dans un cursus de 3 ans dont la 1^{ère} année va comporter une période de remise à niveau scolaire dans les matières générales ainsi qu'une ouverture sur les choix de métiers possibles dans le champ industriel. 20 jeunes seront accueillis à Caen et 20 autres au Havre. Cette formation se déroulera sous le couvert de l'ADFI mais sera réalisée au sein des deux Pôles formations des industries technologiques à Caen et au Havre afin de permettre d'une part une implication des équipes pédagogiques des pôles et d'autre part une découverte métiers au sein des ateliers.

Le préalable que constitue le passage par cette classe de seconde structurante est fondé par la nécessité d'une remise à niveau principalement dans les matières générales et ce afin de faciliter la réponse aux exigences du Baccalauréat Professionnel.

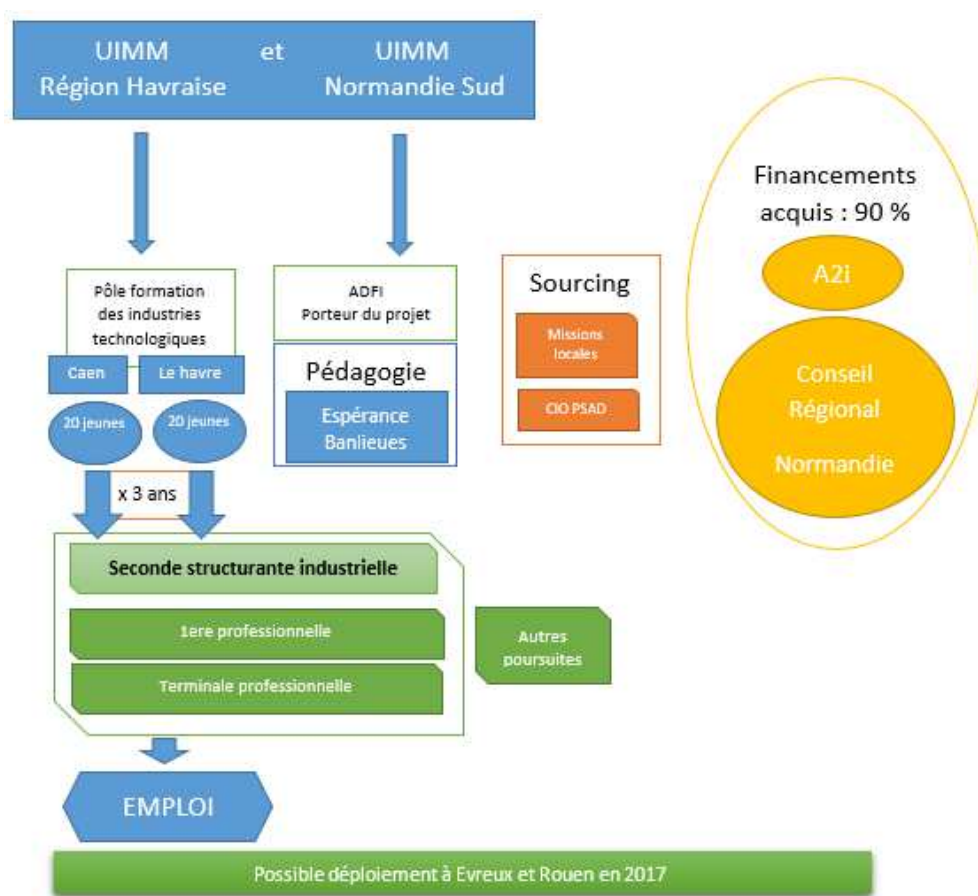
La première année du cursus, sans alternance en entreprise mais en permettant une découverte métiers dans les ateliers des Pôles formation des industries technologiques (CFAI), se clôturera par une période de stage en entreprise afin de permettre aux jeunes d'asseoir leur choix de métier et de favoriser la concrétisation d'un contrat d'apprentissage à terme.

Une demande individuelle de réduction de parcours sera déposée à l'issue de la 1^{ère} année en vue de la poursuite du cursus.

Le soutien de la Branche professionnelle permettra la mobilisation de son réseau d'entreprises pour permettre aux jeunes de trouver une entreprise d'accueil dans le cadre du contrat en alternance à l'issue de la première année. Le parrainage mis en place au cours de cette première année permettra aussi de faciliter ce maillage du dispositif avec les entreprises industrielles du territoire.

Cette expérimentation porte sur 3 années à compter de la rentrée 2016.

Synoptique du projet :



a. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Réintégrer, par ce dispositif, des jeunes éloignés du système scolaire et mis ainsi en danger de désocialisation ;
- Favoriser une intégration professionnelle de ces jeunes par l'utilisation et la compréhension des valeurs républicaines et la mise en perspective des enseignements généraux avec le souci de passer de l'abstrait au concret ; de la théorie à la pratique ; de la spéculation intellectuelle à la concrétisation ;
- Intégrer ces jeunes dans le tissu industriel normand notamment sur les métiers industriels en tension ;
- Faire de ces jeunes des citoyens libres et responsables, aimant leur pays et désirant apporter leur contribution au bien commun. Par une réflexion sur la place du travail dans la vie, leur donner l'amour du travail.

b. Résultats attendus :

Par promotion et sur l'ensemble du dispositif, l'objectif visé est d'orienter au moins 35 sur les 40 jeunes vers les métiers de l'industrie par l'apprentissage

L'objectif ultime est l'emploi.

2. Le cadre général du dispositif

L'ADFI, ancienne école technique de Moulinex, basée à Alençon portera le dispositif. Cet établissement est un établissement hors contrat et le plus à même, dans le giron des outils normands de l'UIMM, de porter le projet. Les deux antennes seront sises à Caen et le Havre dans les locaux des Pôles formation des industries technologiques. Les deux sites fournissent les moyens matériels et en partie humains. Les jeunes seront sous statut scolaire ce qui permettra aussi aux familles de pouvoir mobiliser des aides à la scolarisation le cas échéant.

En augmentant les opportunités de mise en place de contrat d'apprentissage dans le domaine industriel en sortie de seconde structurante, cette action s'inscrit dans les attentes du Grenelle de l'apprentissage, piloté par Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie. Le fonds de dotation de l'UIMM, Agir pour l'Insertion dans l'Industrie (A2i), soutient ce projet dont les orientations permettent de répondre aux attentes des industriels mais aussi de favoriser l'insertion des jeunes. A ce titre, la Région Normandie et l'A2i cofinancent à parts égales ce projet.

L'A2i

Agir pour l'insertion dans l'industrie traduit à la fois un **engagement citoyen** et des **préoccupations industrielles**.

Sa **vocation** est triple :

- combattre l'exclusion en construisant des parcours vers l'emploi ;
- promouvoir la diversité au sein des entreprises ;
- contribuer à résoudre les difficultés de recrutement rencontrées par l'industrie.

Nos objectifs

L'objectif prioritaire d'Agir pour l'insertion dans l'industrie est de **contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et adultes éloignés de l'emploi**, en priorité dans les métiers de l'industrie :

- en appuyant des structures qui œuvrent pour l'insertion par l'activité économique ;
- en favorisant l'entrée des publics en difficulté dans des dispositifs de formation en alternance ;
- en contribuant à leur intégration dans un emploi pérenne, de préférence au sein d'entreprises industrielles.

Cet objectif n'est cependant pas exclusif. Le fonds peut aussi aider des projets émanant d'autres structures et ayant comme objectif de favoriser l'insertion de jeunes et d'adultes en difficulté dans d'autres secteurs que l'industrie.

Publics bénéficiaires

Agir pour l'insertion dans l'industrie soutient des projets contribuant à l'insertion socioprofessionnelle de **jeunes et adultes éloignés de l'emploi**. Sont notamment concernés les publics suivants :

- chômeurs de longue durée,
- allocataires du revenu de solidarité active (RSA),
- travailleurs handicapés,
- femmes peu ou non qualifiées arrivant sur le marché du travail après une interruption pour raison familiale,
- jeunes en situation d'échec scolaire ou universitaire,
- jeunes, diplômés ou non, issus de quartiers sensibles.

Plus d'informations : www.fonds-a2i.fr

3. La pédagogie spécifique

Les écoles Espérance banlieues visent à transmettre aux élèves les savoirs et connaissances nécessaires à l'exercice de leurs libertés et de leurs responsabilités futures, dans un souci de rigueur et de cohérence. Dans ce but, elles recourent, à un enseignement dispensé obligatoirement en langue française, à des méthodes d'apprentissage directes et progressives, partant du simple pour aller vers le complexe, et en vérifiant l'assimilation des savoirs par les élèves. Elles veillent à transmettre aux enfants la connaissance et l'amour de la culture française et européenne.

Elles font le choix d'accompagner le développement de toute la personne du jeune. Ne s'intéressant pas qu'à sa seule performance académique, elles s'emploient à former à la fois son intelligence, sa volonté et sa sensibilité, en lui transmettant le sens du vrai, du bien et du beau. Ce faisant, on développera chez lui son sens critique, sa connaissance de lui-même et sa confiance en lui, ainsi que le respect des autres, le sens de l'effort, la capacité et le goût d'assumer des responsabilités et le respect de ses engagements. Ce projet requiert la présence des professeurs en dehors de leurs heures de cours et la mobilisation de leurs ressorts culturels et de leurs passions au profit des élèves (musique, danse, poésie, sport, bricolage, arts martiaux...). Les écoles Espérance banlieues enseignent également les règles de vie en société. Le corps professoral exerce l'autorité dans une atmosphère de confiance partagée, de respect mutuel et de joie d'apprendre. Il diffuse et promeut une culture de paix en apprenant aux enfants à développer une approche empathique d'autrui, à se maîtriser et à pratiquer la communication non violente. Le corps professoral instaure une atmosphère solidaire et joyeuse dans l'école, tant en son sein que parmi les élèves. Ceux-ci sont organisés en équipes inter-âges pour effectuer les services qui leur sont attribués et assurer les responsabilités qui leur incombent. Le corps professoral témoigne, dans son enseignement et dans la pratique de la vie quotidienne, de l'égalité de dignité de l'homme et de la femme.

Les écoles Espérance banlieues reconnaissent aux parents le rôle de premiers éducateurs ; elles les soutiennent et les confortent dans l'exercice de leur autorité parentale. Le corps professoral ne manque pas d'encourager, notamment par sa propre attitude, les preuves de respect des enfants envers leurs parents.

Elles préparent l'insertion des élèves dans la vie professionnelle en les aidant à se connaître, en les mettant précocement en contact avec le monde professionnel et en les aidant à s'orienter vers les études et métiers leur correspondant le mieux ; elles leur font passer les diplômes de référence à l'échelle nationale ou internationale.

Les principales spécificités de la méthode que propose Espérance Banlieues sont les suivantes :

- Un suivi personnalisé de chaque élève
- Une remise à niveau du langage et de la compréhension
- Une pratique de la logique
- L'utilisation de la remédiation cognitive
- Un apprentissage progressif et structuré adapté à chaque jeune
- Une ritualisation du rythme de la journée
- Une implication, autant que possible, des familles

Matières	Nombre d'heures hebdomadaires
Français	5 heures
Mathématiques Physiques	4 heures
Histoire Géographie Instruction Civique	4 heures
Langue vivante	3 heures
Education physique et sportive	2 heures
Suivi personnalisé et études	5 heures
Découverte métiers	5 heures
Total	28 heures

4. Les partenaires

a. Les entreprises et le pôle formation

L'intégration des jeunes devant être fluide tout au long du cursus de 3 ans, les entreprises seront associées dès le démarrage du processus de formation sous la forme d'un parrainage.

Les enseignements se feront dans les Pôles formation des industries technologiques, à Caen et au Havre. Les équipes pédagogiques dédiées au projet travailleront en binôme avec un groupe identifié de formateurs des pôles formation. Les découvertes métiers se feront au sein des ateliers des Pôles formation.

b. Le sourcing

Une collaboration se met en place avec les missions locales et avec la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs afin d'identifier les jeunes ayant une motivation pour intégrer ce dispositif. L'implication des familles constitue un enjeu majeur pour la réussite des parcours.

c. Les publics

Cursus de 3 ans dont la première année va comporter une période de remise à niveau scolaire dans les matières générales ainsi qu'une ouverture sur les choix de métiers possible sur le champ industriel

Seconde industrielle structurante en vue d'intégrer une première Bac Pro au Pôle formation des industries technologiques

Nombre de places : 40 élèves pour la rentrée en septembre 2016

- Population mixée de jeunes issus du territoire rural, jeunes de zones défavorisées et tout jeune en interrogation sur une orientation industrielle BAC professionnel et en décalage avec le système éducatif classique.
- Mixité de jeunes filles et jeunes garçons si possible.
- Age minimum 16 ans - maximum 17 ans à l'entrée dans le dispositif.
- Niveau sortie de troisième (troisième réalisée) => nous devons garantir un minimum d'homogénéité du groupe.
- Il est important, si le domicile du candidat est éloigné, de s'assurer de la capacité de transport ou de logement à proximité.
- Les candidats doivent avoir une volonté de rejoindre les industries métallurgiques, en découvrant les différents métiers (usinage, chaudronnerie, et maintenance notamment) ou à minima avoir un attrait pour les industries technologiques et la technique. Les candidats doivent être volontaires pour le dispositif.

- Les candidats ne doivent pas être réfractaires au respect de règles de vie commune (Horaires, étude du soir, etc...)
- Les parents doivent être impliqués et présents tout au long du dispositif.
- Les parents doivent être prêts à investir 73 euros/mois/ jeune.

d. Les enseignants

La composition de l'équipe pédagogique se fait en fonction des motivations et disponibilités des formateurs intervenant sur les deux Pôles formation. Cette équipe se voit renforcée d'apports extérieurs par des enseignants adhérant pleinement à la démarche.

e. Soutiens financiers

Ce projet comporte en lui-même un souffle novateur régional. En effet, c'est une première dans la collaboration des deux anciennes régions que de travailler ensemble sur un programme de formation commun. Il contribue à la mutualisation des moyens existants sur le territoire dans le périmètre des UIMM normandes.

La seconde particularité de cette expérimentation touchant les ruraux et les citadins consiste à donner une formation structurante basée sur la citoyenneté, les valeurs républicaines et le respect d'autrui. Cette démarche est en phase avec les attentes des entreprises et les besoins de la jeunesse.

Ces éléments ont été déterminants dans l'implication et le soutien des financeurs.

5. Les financements

Pour 3 années

Financeurs	Taux
UIMM Normandie Sud et Région Havraise	6,5 %
Fonds A2i	34,3 %
Région Normandie	34,3 %
Communes	0,5 %
Communauté de Communes	3,9 %
Entreprises (Taxe d'apprentissage)	3,9 %
Familles	9 %
Pôles Formation	7,6 %

